



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 2026-54 Tarifs formation IPA – UFR Santé

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 20 mai 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2026-17 du conseil académique du 12 mai 2026,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

Il s'agit d'approuver les tarifs de la formation Infirmier en Pratique Avancée (IPA) grade Master pour la promotion 2026-2028.

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	28
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	28

Les tarifs de la formation IPA de l'UFR Santé, conformément à l'annexe sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 mai 2026

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr



UFR SANTÉ
Faculté Hyacinthe BASTARAUD

CONSEIL D'UFR du 23 Avril 2026

**Tarifs formation Infirmier en Pratique Avancée (IPA)
Grade Master**

PROMOTION 2026/2028

Formation initiale	
• Frais pédagogiques	0 €
<i>Total ...</i>	<i>Montant des droits d'inscription*</i>

Formation continue – Première année	
• Frais pédagogiques	3500 €
<i>Total ...</i>	<i>3500 € + montant des droits d'inscription*</i>

Formation continue – Deuxième année	
• Frais pédagogiques	3800 €
<i>Total ...</i>	<i>3800 € + montant des droits d'inscription*</i>

* Des droits d'inscription dont le montant correspond aux diplômes relevant du deuxième cycle est fixé chaque année par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et par arrêté du président de l'université sont à rajouter aux frais pédagogiques.